

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que le « château d'Oberwampach » et l'annexe agricole à Oberwampach se caractérisent comme suit :

Ledit « château d'Oberwampach » est un lieu unique aussi bien sur le plan historique que sur plan architectural. L'ensemble se compose d'une maison d'habitation et d'une dépendance agricole, implantées en parallèle.

Les bases des immeubles en place de nos jours remontent à une construction du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur la carte de Ferraris (1771-1778) on aperçoit une construction de taille importante, à caractère défensif, implantée autour d'une cour intérieure. Cette construction présente cinq côtés, dont quatre ailes avec des tours angulaires et un côté (nord-est) comprenant l'accès. Sur le premier plan cadastral de 1827 une partie de cette construction est encore en place, à savoir les corps de bâtiments situés au sud et au sud-ouest. De nos jours un seul corps de bâtiment de la construction d'origine subsiste encore, à savoir la maison d'habitation. La dépendance agricole a été érigée plus tard, vers la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le château d'Oberwampach a été la possession des familles de von Lachen, von Wampach, de Cicignon, Montflin-de Trappé, de Lemède de Jennevaux, von Vogelsang, de Filley, Dunant, de Bomal, Englebert, Erpelding-Gils et depuis quelques décennies elle appartient en partie à la commune de Wincrange.

Le logis se distingue par son imposant volume. Il s'agit d'un bâtiment sur plan rectangulaire, s'élevant sur deux niveaux, surmonté par une grande toiture à croupettes.

La façade donnant sur la rue Duerefstrooss présente des fenêtres avec encadrements en pierre de taille en arcs segmentaires, sans décorations. L'entrée présente un encadrement rectangulaire avec un entablement. Cette façade était jadis la façade postérieure, puisque l'accès se faisait par la cour intérieure. Selon la composition, la taille et les formes des ouvertures, cette façade résulte de travaux de la fin du XVIII<sup>e</sup> / début XIX<sup>e</sup> siècle.

Quant à la façade donnant sur cour, à l'origine la façade principale, elle a conservé un aspect plus ancien. En effet, les ouvertures sont de taille plus petite. Les fenêtres sont rectangulaires et simples avec des encadrements en pierre de taille. Quelques encadrements présentent cependant des parties en briques qui résultent de travaux du XX<sup>e</sup> siècle.

L'entrée se distingue par une ouverture en arc cintrée, accessible par un escalier. L'accès aux caves présente aussi un arc cintré dont la clé de voûte porte le millésime 1548, qui serait la date du début des travaux de construction. Au-dessus de cette ouverture se trouve une pierre sculptée avec des

inscriptions et des armoiries. Il s'agit d'une copie, la pierre originale se trouvant dans la chapelle de la localité. La pierre porte l'inscription « ALLEIN GOTT D(EM) HE(RRN) EHR(E) HEINRICH V(ON) LACHEM GE(NA)NNT WAMPACH » et le millésime 1580, qui serait la date de l'achèvement des travaux de construction. Les armoiries représentées sont ceux de la famille von Lachen dit Wampach et de la famille von Wampach.

A l'intérieure, la maison d'habitation garde une très grande partie de sa substance bâtie historique. Elle présente également divers éléments historiques tels que des revêtements de sols en bois, en carrelage ou dallage, des éviers encastrés, une cheminée, des escaliers en bois ou encore des portes avec chambranles en bois. Certaines parties remontent sans doute à l'époque de construction tandis d'autres éléments résultent évidemment des maints travaux entrepris au fil des siècles.

La dépendance agricole se distingue en premier lieu par son imposant volume qui est implanté sur un plan rectangulaire et surmonté par une toiture à croupette. Il s'agit d'un gabarit traditionnel mais de taille beaucoup plus grande que d'ordinaire. Cependant, l'immeuble se singularise non seulement par son ampleur mais aussi par sa composition architecturale rappelant le soi-disant style officiel. En effet, les agencements des façades sont plus élaborés que ceux des annexes agricoles habituelles. Ainsi, on aperçoit des ouvertures avec des encadrements élaborés en pierre de taille, soit rectangulaires soit en plein cintre, disposées de manière bien rythmée. Le premier niveau abrite des étables et présente des ouvertures correspondantes telles que des portails, des portes ou des fenêtres. Le deuxième niveau, accessible par une rampe dans le pignon gauche (Scheierbreck), abrite la grange d'étage (Héichschier / Hochscheune). Il s'agit là d'un élément typique de l'architecture rurale de l'Oesling qui devient de plus en plus rare de nos jours. Cette partie est percée par des petites baies dans la façade principale et des trous d'aération dans la façade postérieure. Cette dernière est d'ailleurs également traitée avec un grand soin. Ainsi, elle présente des ouvertures avec des encadrements en pierre de taille, disposés de manière régulière.

Les immeubles du château d'Oberwampach forment un ensemble d'une qualité architecturale et d'une importance historique extraordinaires lui conférant une grande valeur patrimoniale aussi sur le plan local que national. Les bâtiments remplissent d'ailleurs divers critères nécessaires pour une protection. Puisqu'ils conservent une grande partie de la substance bâtie et d'éléments historiques (et que des éléments plus anciens se cache sans doute encore sous les diverses strates de matériaux) le critère de l'authenticité (AUT) est garanti. Le critère de la rareté (RAR) est rempli sur plusieurs niveaux. D'abord parce qu'il s'agit d'un ensemble réalisé en nombre restreint, ensuite par son âge important et en outre par son ampleur et sa composition en général. Il s'agit en outre d'un lieu de mémoire (MEM) rappelant les anciens seigneurs de Wampach et surtout aussi de Cicignon. Par sa configuration actuelle des corps de bâtiment en parallèle (Parallelgehöft) l'ensemble remplit le critère du type de bâti (TBA). Par son évolution à travers les siècles et la présence de diverses couches temporelles correspondant aux styles de leurs époques respectives les critères de l'évolution du bâti (EDB) et de caractéristique pour une période de construction (CAR) sont également remplis. En outre, des vestiges des constructions disparus sont encore enfouis sur le site de l'ensemble. Par conséquent, l'ensemble présente au point de vue archéologique, historique, artistique et esthétique un intérêt public à être protégé.

**La COSIMO émet à l'unanimité un avis favorable pour un classement en tant que monument national du « château d'Oberwampach » et de l'annexe agricole sis 26, Duerefstrooss à Oberwampach (nos cadastraux 114/1653, 114/1652, 114/1654, 114/1709, 114/1710, 114/1656, 115/1657 et 115/1658).**

Christina Mayer, John Voncken, Mathias Fritsch, Matthias Paulke, Michel Pauly, Sala Makumbundu, Max von Roesgen, Nico Steinmetz, Marc Schoellen, Paul Eilenbecker, Christine Muller, Claude Schuman, Anne Greiveldinger.

Luxembourg, le 16 septembre 2020